

L'engagement de Créteil dans la lutte contre le changement climatique

Afin de lutter contre le changement climatique et de s'adapter au contexte de raréfaction des ressources fossiles, des engagements de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) ont été pris aux échelles mondiale, européenne (En France, les objectifs « 3 x 20% » sont déclinés comme suit : réduction de 17% des émissions de GES, réalisation de 20% d'économie d'énergie en 2020, intégration de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2020) et national (facteur 4 : diviser par 4 ces émissions d'ici 2050).

Preuve de son engagement en faveur du développement durable et consciente de la nécessité d'être exemplaire en matière de réduction des émissions de GES, la ville de Créteil s'inscrit dans cette dynamique et **a réalisé un diagnostic** sur le volet interne « Patrimoine et services », selon la méthode Bilan carbone ®.

Développé par l'ADEME, le **Bilan carbone ®** permet de :

- calculer les émissions de gaz de serre générées par la collectivité,
- hiérarchiser le poids de ces émissions, par secteurs,
- proposer des actions pour réduire ces émissions.

Ce diagnostic constitue la **première étape d'un plan climat-énergie territorial**.

Le plan climat-énergie territorial est un outil local qui permet d'inscrire les actions de Créteil dans le domaine de l'énergie et du climat dans un véritable projet territorial de développement durable.

Périmètre d'étude

Le diagnostic prend en compte :

- Les émissions directes produites par les bâtiments et les véhicules municipaux,
- Les émissions provenant des déplacements domicile-travail des agents de la ville, ainsi que des déplacements professionnels,
- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur nécessaire aux activités de la ville.

Comment se mesurent les émissions de CO₂ ?

Il n'est pas possible de mesurer directement le CO₂ émis.

Les données collectées (énergie consommée, distances parcourues, ...) sont converties en émissions de CO₂. Les chiffres issus du diagnostic représentent donc des ordres de grandeur.

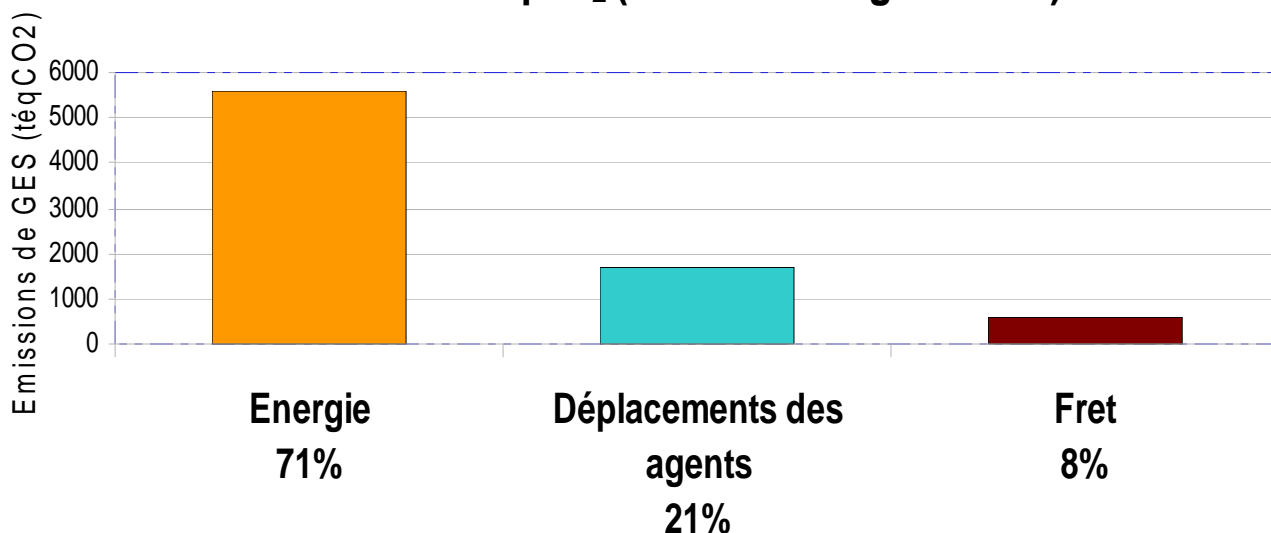
Résultats

Cette étude, basée sur les données 2010 a permis de chiffrer les émissions à **75 000 tonnes équivalent CO₂**. Le poste prépondérant est celui du chauffage urbain, qui représente à lui seul 90% des émissions.

Si l'on ne prend pas en compte ce poste, les émissions de GES sont évaluées à **7 900 tonnes équivalent CO₂**.

Tonne équivalent CO₂ = Unité de mesure unique pour tous les gaz à effet de serre (CO₂, méthane, oxydes nitreux, gaz fluorés, gaz frigorigènes, ...)

TOTAL : 7 900 téqCO₂ (hors chauffage urbain)

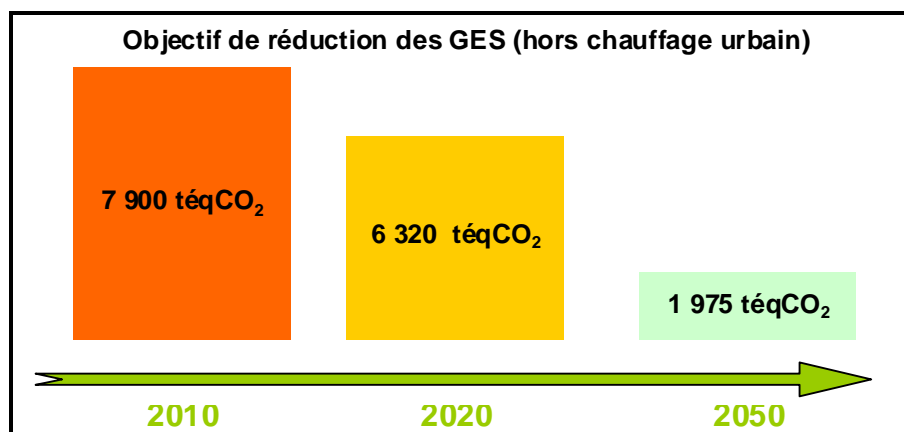


Le poste le plus important est l'énergie (consommations énergétiques des bâtiments) avec 71% des émissions. Il est suivi par le poste « déplacements des personnes », avec plus de 20% des émissions (la majorité des émissions de ce poste étant liée aux déplacements « domicile-travail » des agents de la ville) et le poste « fret » (principalement liées aux consommations de carburant des engins techniques de la ville) avec 8% des émissions.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Pour le chauffage urbain : - 25% des émissions de GES d'ici 2015

Pour les autres postes, la ville vise une réduction de 2% des émissions de GES par an, afin de s'inscrire dans les objectifs nationaux, en prenant 2010 comme année de référence).



VILLE DE CRETEIL
Hôtel de ville – Place Salvador Allende – 94010 CRETEIL CEDEX
www.ville-creteil.fr
E.mail : devdurable@ville-creteil.fr